

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 12 avril 2018**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 12 avril 2018, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mmes Planchenault, Marteau, Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier, M. Beunard et Mme Vilfeu.

Absents excusés : M. Pottier (pouvoir donné à M. Brunet) et Mme Hiland (pouvoir donné à Mme Marteau)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josèphe THERIAU

Ordre du jour

- ☞ Comptes administratifs de 2017 (commune et lotissements)
- ☞ Budgets primitifs de 2018 (hameaux Venage et Paillardière – Nouveau Quartier Chemin du Coudray et Commune)
- ☞ Fixation des taux d'imposition de 2018
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2018

Le compte rendu est approuvé sans observation particulière.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES
DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Néant

HAMEAU DE VENAGE ET DE LA PAILLARDIERE

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2017

Section de fonctionnement

Recettes =	82 398,72 €
Dépenses =	48 389,44 €
Excédent	34 009,28 €

Section d'investissement

Recettes =	47 480,26 €
Dépenses =	95 167,67 €
Déficit	47 687,41 €

Globalement, ce budget présente un déficit de 13 678,13 €, légèrement plus élevé que celui de 2016 (12 768,95 €). Néanmoins, depuis le 1^{er} janvier, sur les 3 parcelles disponibles, 1 est vendue (construction en cours), 1 est réservée (sous réserve de revoir les règles de construction) et la 3^{ème} intéresse un promoteur pour la construction d'un logement locatif.

BUDGET PRIMITIF DE 2018

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 115 374,82 € dont :

- 67 687,41 € en fonctionnement
- 47 687,41 € en investissement

Il est inscrit la vente des 3 parcelles restantes. Dans le cas où elles ne seraient pas vendues fin 2018, il faudrait prévoir l'inscription d'écritures de stocks. En matière de travaux, il reste des travaux de voirie (reprofilage + enrobé de trottoirs) et d'éclairage public à réaliser (20 000 € inscrits).

NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2017

Section de fonctionnement

Recettes = 359 343,37 €
 Dépenses = 315 603,77 €
 Excédent 43 739,60 €

Section d'investissement

Recettes = 266 716,35 €
 Dépenses = 367 905,48 €
 Déficit 101 189,13 €

Globalement, le déficit s'élève à 57 449,53 € (tout en sachant qu'il reste un emprunt de 150 000 € à rembourser). Ce déficit est légèrement inférieur à celui de 2016 (71 138,06 €) du fait de la vente du lot N° 4 et du versement d'une subvention communale de 30 000 €.

Compte tenu des travaux de 2^{ème} phase restant à réaliser (dont le montant reste à définir avec le maître d'œuvre lors de la réunion du 23 avril 2018), le déficit global de la 1^{ère} tranche est estimé à 235 000 €. Celui-ci s'explique par :

- un surcoût de travaux pour le stockage des eaux pluviales et en voirie (la commune a dû réaménager une voie structurante, ce qui ne sera pas le cas pour la 2^{ème} tranche). Il est précisé qu'au niveau des hameaux du Manoir, de Venage et du Clos de Narbonne, la voie de desserte (Rue de Narbonne) a été financée par la commune,
- l'impact de la zone locative (28 000 €),
- la réduction de 10 % du prix de vente des parcelles pour se caler au prix du marché.

BUDGET PRIMITIF 2017

Il s'équilibre à la somme de 754 039,53 € dont :

- 432 800,00 € en fonctionnement,
- 321 239,53 € en investissement.

En matière de dépenses, il est prévu le 2^{ème} versement des travaux de viabilisation de la zone locative à Méduane Habitat (60 000 € au lieu de 75 000 € prévus initialement), la prise en charge des travaux de 2^{ème} phase et le remboursement du capital de l'emprunt à court terme de 150 000 €.

En recettes, il est inscrit :

- la vente de 6 parcelles sur les 9 restant disponibles : lots 2 (vendu aux 2 propriétaires riverains), 14a (réservé et pour lequel un permis de construire est délivré), lot 15a (réservé), lots 12 et 18 a (étude de faisabilité en cours) et lot 13.
- une subvention d'équilibre qui sera versée par la commune de 150 000 € (somme correspondant au capital du prêt relais à rembourser en juillet 2018). Pour rappel, en 2016 et 2017, la commune a déjà versé une subvention d'équilibre de 30 000 € par an.

Malgré cela et sachant qu'il n'est pas prévu, à ce jour, la vente des lots 7, 9 et 10, il est nécessaire d'inscrire en dépenses la réalisation d'un emprunt de 70 050,40 €.

Le Maire s'étant retiré, le compte administratif des 2 lotissements est voté à l'unanimité par vote à bulletins secrets (14 voix pour).

Les 2 budgets primitifs sont également approuvés par votes à bulletins secrets à l'unanimité (15 voix pour).

BUDGET COMMUNAL

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2017

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Recettes de l'année	1 071 872,28	514 939,95	961 355,83	963 775,65
Dépenses	1 161 500,00	543 981,82	1 194 530,00	981 693,73
Résultats de l'exercice		-29 041,87		-17 918,08
Reprise des résultats 2016	89 627,72	89 627,72	+ 234 174,17	+ 234 174,17
Résultats définitifs de l'exercice		60 585,85		+ 216 256,09
Restes à réaliser à reporter/18				
- Dépenses = 150 000,00		-31 345,00		
- Recettes = 118 655,00				
Solde		29 240,85		+ 216 256,09

Globalement, en 2017, les dépenses de fonctionnement, après déduction des opérations exceptionnelles, d'ordre et les intérêts, s'élèvent à 798 346€. Elles ont augmenté de 4,90 % par rapport à celles de 2016 (la hausse la plus importante étant enregistrée en charges de personnel : + 21 338 € dus à l'augmentation du temps de travail de la coordinatrice jeunesse au 01/09/2016 et l'emploi de personnel auprès de l'association GENIE au niveau des services techniques et + 12 112 € en charges à caractère général (repas restaurant scolaire, activités accueil de loisirs, combustibles, frais de nettoyage des locaux et frais de transports).

Les recettes de fonctionnement après déduction de l'excédent de l'exercice précédent et des produits exceptionnels s'élèvent à 939 694 €. Elles sont en progression de 3,45 % (+ 20 914 € en impôts et taxes liés à l'augmentation des taux en 2017, + 4 480 € en revenus des immeubles et + 7 202 en atténuation de charges (remboursement frais de personnel)).

L'épargne de gestion atteint 141 348 €, ce qui dégage après remboursement de la dette une capacité d'autofinancement de 43 977 € (en baisse significative par rapport à 2016 et 2015 et s'expliquant par une baisse importante de la dotation forfaitaire (- 60 000 € en 5 ans)

Section d'investissement

Recettes	: 604 567,67 €
Dépenses	: 543 981,82 €
Excédent	 60 585,85 €

Outre la reprise du remboursement du capital des emprunts (76 990 €), du versement à Laval Agglo d'une partie des excédents des budgets eau et assainissement (110 319 €), des opérations d'ordre (2 420 €), des remboursements de dépôts et cautionnements (380 €) et du remboursement à Laval Agglo de la part de taxe d'aménagement perçue sur les parcs d'activités (5 589 €), les principales dépenses effectuées en 2017 sont :

• Remplacement extincteurs de + de 10 ans	555,65 €
• Matériel école publique	1 251,25 €
• Travaux accessibilité/sanitaires – Bâtiments (sauf écoles)	7 634,99 €
• Etude de regroupement des locaux scolaires	3 480,00 €
• Frais appel offres/Regroupement locaux	1 762,02 €
• Travaux regroupement locaux scolaires + périscol.	34 361,87 €
• Mairie – Rempl. Menuiseries + Réf. Tuffeaux façade sud	28 866,80 €
• Salle de loisirs – Etude impact sonore	1 800,00 €
• Salle de loisirs – Limiteur de sons	3 702,00 €
• Etude eaux pluviales – La Jarrière	648,00 €
• Panneaux de signalisation	564,59 €
• Aménagement parking – Rue des Lauriers (solde marché)	8 463,00 €
• Aménagement Rue du Verger	27 722,85 €
• Travaux dans chemins	7 048,26 €
• Rampe accessibilité/Boulangerie	4 400,00 €
• Rue des Lauriers – Insertion appel offres	391,34 €
• La Forge – Rampe entre parkings forge et multiservices	4 780,00 €
• La Forge – Rempl de 2 menuiseries dans une maison	1 755,52 €
• Acquisition maison Fouquet	209 054,54 €

Ces travaux ont été financés par l'excédent 2016 (89 627 €), l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2016 (109 406,00 €), le fonds de compensation de TVA (8 600,00 €), la taxe d'aménagement (5 573 €), les opérations d'ordre et cautionnements (152 811€), l'encaissement de subventions (1 050 € pour l'étude d'aménagement cœur de bourg du CAUE, 37 500 € d'acompte DETR pour les travaux de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires) et un emprunt de 200 000 € (acquisition maison FOUQUET).

L'excédent cumulé des 2 sections s'élève à 276 841,94 €

Restes à réaliser

Recettes : 118 655 € (solde subvention DETR + subvention contrat de territoire pour les travaux de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires),

Dépenses : 150 000 € pour les travaux de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires.

Si l'on tient compte de ces restes à réaliser, l'excédent de clôture est de 245 496,94 € (103 756,01 € en 2016, 113 689,05 € en 2015)

Puis, conformément aux instructions budgétaires, le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire l'intégralité de l'excédent de fonctionnement de 2016 (216 256,09 €) au 002 en section de fonctionnement (en effet, la section d'investissement reste excédentaire malgré le solde négatif des restes à réaliser).

Ce compte administratif est voté à l'unanimité par vote à bulletins secrets (le maire s'étant retiré au moment du vote)

Le Conseil Municipal approuve également les comptes de gestion du Receveur des budgets ci-dessus faisant ressortir les mêmes résultats ainsi que les comptes de gestion des budgets eau et assainissement reprenant notamment les opérations de transferts des excédents de 2016.

BUDGET PRIMITIF DE 2018

Le budget communal s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 2 185 397,62 € dont :

- 1 222 900,00 € en section de fonctionnement,
- 962 497,52 € en section d'investissement

Section de fonctionnement

Les dépenses (hors prélèvement pour la section d'investissement de 208 700 € et charges exceptionnelles : subvention de 150 000 €/budget annexe du Nouveau Quartier + annulation de titres de 4 500 €) s'élèvent à 859 700 € et augmentent de 0,25 % par rapport au BP 2017 dont :

- + 3,7 % soit + 19 360 € en frais de personnel (dédoublément de l'accueil de loisirs pendant les travaux de redéploiement des locaux scolaires, recrutement de personnel suite au départ de l'agent en emploi d'avenir),
- + 6 400 € en atténuation de produits (attribution de compensation + Fonds péréquation),
- + 9 000 € en dotations aux amortissements.

En contrepartie, une baisse est enregistrée en :

- charges à caractère général (- 3 125 € en frais de nettoyage des locaux, entretien voies et réseaux entretien de terrains mais hausse en achat de prestations et entretien de bâtiments),
- autres charges de gestion (- 22 649 € en participations aux communes (cours de musique), suppression de la participation au syndicat du bassin du Vicoin, baisse des subventions notamment celle de l'école privée),
- charges financières (- 1 894 € liées à la baisse des intérêts d'emprunts).

Les recettes de fonctionnement (hors excédent antérieur reporté et produits exceptionnels) s'élèvent à 942 613 € et diminuent de 1,6 % par rapport au BP 2017 :

- baisse en atténuation de charges (remboursement sur rémunérations), de dotations et subventions (- 1 879 €) et autres produits de gestion (pas de locations salle du Verger et maison Fouquet en raison du redéploiement des locaux scolaires et périscolaires),

- augmentation en produits des services (participation des familles à l'accueil de loisirs et au restaurant scolaire, remboursement par Laval Agglomération de la mise à disposition d'un agent au service eau et assainissement et en impôts et taxes.

Les dotations d'état diminuent encore un peu cette année. La dotation forfaitaire enregistre une baisse de 1,76 % : le montant notifié pour 2018 est de 141 082 € (contre 143 608 € en 2017 et 200 731 € en 2012).

Attribution subvention – Les Enfants de Pégase

M. le Maire revient sur la demande de subvention de l'association « Les Enfants de Pégase » (cf. CR CM du 29/03/2018). En effet, depuis la dernière réunion, l'association fait l'objet d'une certaine notoriété (un article lui a été consacré en première page du journal Ouest-France et son site internet enregistre un nombre important de vues par jour). Puis, M. le Maire informe qu'il a demandé aux membres de cette association, à deux reprises, de lui venir en aide pour capturer des chevaux en divagation.

Ces divagations d'équidés étant de plus en plus fréquentes (3 en l'espace de 2 semaines), avec demande téléphonique de la gendarmerie (de jour comme de nuit) de les appréhender pour les rendre à leur propriétaire, le Conseil Municipal :

- SOLLICITERA un dédommagement de 50 € par intervention,
- DEMANDERA aux propriétaires de chevaux, de poneys ou d'ânes, par le biais du bulletin municipal, de vérifier et (ou) de consolider leur(s) clôture(s) et éventuellement de déclarer leurs animaux en mairie (ce qui permettra de les contacter plus facilement en cas de divagation),
- DECIDE d'accorder à l'association « Les Enfants de Pégase » une subvention de 150 €. Il s'agit là d'un soutien à la création de l'association (pour 2019, il lui sera demandé comme aux autres associations communales de fournir un bilan moral et financier).

Bail commercial du Multiservices

Un élu revient sur l'occupation irrégulière de l'étage du multiservices par M. et Mme TAFFOREAU (cf. CR du 07/12/2017) et demande les possibilités de régularisation. Or, s'il est admis que la cuisine professionnelle peut être utilisée à des fins privées (sous réserve de respecter les règles d'hygiène et de bien distinguer les denrées professionnelles des denrées personnelles), se pose le problème de mise à disposition de vestiaires et d'une douche pour le personnel (actuellement, l'unique douche se trouve à l'étage).

Il est rappelé que M. et Mme TAFFOREAU, après la vente de leur maison, se sont installés à l'étage du multiservices alors que les locaux faisant l'objet du bail consenti à la SARL « M et C TAFFOREAU » étaient destinés à un usage strictement commercial.

Certains élus considèrent qu'en cas de reconnaissance de l'étage en habitation, l'installation d'une kitchenette est nécessaire. De plus, des travaux de réaménagement seraient à prévoir. Néanmoins, il est reconnu qu'une partie habitation serait un atout pour la vente du commerce.

Contributions directes

A partir de cette année, la revalorisation des bases est égale au taux de variation entre novembre de N-2 (2016) et novembre de N-1 (2017) de l'indice des prix de la consommation harmonisé (PCH), soit 1,24 % pour 2018 (contre 0,4 % en 2017 et 1,00 % en 2016).

En maintenant les mêmes taux (en sachant que ceux-ci avaient été revalorisés de 5,87 % l'an dernier) et compte tenu des bases notifiées, le produit fiscal attendu est de 376 308 € (il était en 2017, après augmentation des taux, de 360 582 €), ce qui représente une augmentation de 15 726 €.

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2017, à savoir :

- ✕ 17,29 % pour la taxe d'habitation (Pour les communes de même strate de population, taux moyen départemental : 29,00% et taux moyen national : 24,47 %),
- ✕ 21,92 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, (taux moyen départemental : 25,43 %, taux moyen national : 21,00 %)
- ✕ 38,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux moyen départemental : 45,32 %, taux moyen national : 49,46 %)

Annuité de la dette

Elle s'élève en 2018 à 87 692,54 € (69 358,39 € en capital et 18 334,15 € en intérêts) contre 97 370,19 € en 2017.

Section d'investissement

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 962 497,62 € (voir tableaux annexés).

Vote du budget

Par vote à bulletins secrets, le budget est approuvé par 12 voix pour et 3 voix contre. Les 3 élus de la minorité municipale veulent montrer leur mécontentement face à des choix d'orientation et d'organisation municipale malgré, parfois, une écoute et un intérêt porté (notamment au niveau des dossiers d'évacuation des eaux pluviales Impasse des Aulnes/Rue du Parc et Rue des Ecoles, d'étanchéité du sol du restaurant scolaire, de la location du multiservices, etc..).

HAMEAU DE LA PAILLARDIERE – MODIFICATIF DU PERMIS D'AMENAGER

Afin de débloquer les 2 dernières ventes, le Conseil Municipal décide d'assouplir le règlement du Hameau de la Paillardiére. Il est donc proposé :

- d'autoriser l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques à l'alignement sur un linéaire représentant au minimum 20 % de la longueur de la limite sur le domaine public,
- de supprimer la mention de profondeur de 12 mètres à partir de l'alignement de la limite de propriété en façade rue, ce qui nécessite de modifier le périmètre constructible,
- d'autoriser des constructions d'annexes avec des toitures terrasses (comme au Clos de Narbonne et à la zone locative du Verger),

- de supprimer les contraintes d'intégration ou d'accolement des abris de jardins à la construction ainsi que de surface (la zone locative ayant des abris de jardins qui sont totalement indépendants des logements),

- de clarifier la réglementation en matière de clôtures : que ce soit en limite séparative ou en limite du domaine public, les clôtures pourront être constituées d'une haie doublée d'un grillage d'1,20 M de hauteur ou d'un mur enduit ou en pierres jointoyées. Le mur ne devra pas dépasser 1,50 M de haut.

FUTURE BIBLIOTHEQUE – POSE DE STORES

A prévoir dans le cadre du remplacement des menuiseries (dossier qui sera examiné lors de la prochaine réunion de la commission des travaux).

ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET

Le Conseil Municipal fixe la participation des familles pour chacun des camps qui sera organisé dans le cadre de l'accueil de loisirs de juillet prochain à 130 € la semaine par enfant, à savoir :

- Camp multisports pour les 9/11 ans, du 09 au 13 juillet,
- Camp nature, pour les 6/8 ans, du 16 au 20 juillet.

Ces 2 camps se dérouleront au parc de loisirs de la Colmont à Gorron.

Les inscriptions vont être lancées dès la semaine prochaine afin de savoir s'il y est nécessaire de prévoir ou non un renforcement de l'équipe d'animation. A ce jour, pour le mois de juillet, en plus de la Directrice et du directeur stagiaire, 4 animateurs de Montigné sont recrutés (2 garçons et 2 filles – 2 titulaires du BAFA et 2 stagiaires).

AFFAIRE LANDRE

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Me LECHARTRE, Avocat à Mayenne, rappelant la chute dont a été victime M. LANDRE le 10 juillet 2016 sur le parking de la salle de loisirs lors d'une soirée privée (cf. CM du 22/09/2016) et sollicitant une somme de 5 000 € à titre de provision à valoir sur l'indemnisation de ses préjudices à venir.

Le Conseil Municipal décide de ne pas accéder à cette demande. Le courrier a été transmis à GROUPAMA, assureur de la commune.

VIDE-GRENIER

M. le Maire rend compte de la réunion de sécurité qui s'est tenue en mairie en présence d'un représentant de la Préfecture, de la Gendarmerie et d'un membre de l'ASLM (le SDIS étant excusé) en vue de l'organisation du prochain vide-grenier.

En commun accord :

- des véhicules bloquants seront installés aux entrées du vide grenier,
- un sens unique sera institué pour les automobilistes entre la zone artisanale et la rue du Lavoir,
- un cheminement piétons sera matérialisé par le lotissement des Vallées (pour les personnes venant de la Route du Haut-Chêne) et par la rue des Hortensias (pour les personnes venant de L'Huisserie et Nuillé),

Le stationnement reste malgré tout un problème majeur.

PROCHAINES DATES DE REUNIONS

CCAS : le samedi 14 avril 2018, à 11 heures
Commission des chemins : le 18 avril 2018, à 18 heures
Commission des travaux : le 18 avril 2018, à 20 heures
Rencontre avec Mayenne Habitat : le 16 avril 2018 à 18 heures
Commission des Impôts Directs : le 20 avril 2018 à 16 h 30
Rencontre avec Atelier du Marais/Nouveau Quartier : le 23 avril à 18 h 00
Commission communication : les 14 et 22 mai 2018

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 17 mai 2018, à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
<i>Absent excusé</i> Xavier POTTIER	<i>Absente excusée</i> Annie HILAND	Nathalie MARTEAU
Daniel JARRY	Laurence PELTIER	Gérard TRAVERS
Nathalie FORET-VETTIER	Jérôme BEUNARD	Sylvie VILFEU